



## Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** réuni à Paris les 4, 5 et 6 juin 2018 a procédé à l'analyse de la situation et au bilan des dernières mobilisations à la DGFIP.

Les attaques contre le monde du travail se multiplient et plus que jamais le droit protecteur pour les salariés est présenté comme un frein à la compétitivité des entreprises.

Dans la Fonction Publique, le programme Action Publique 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons de missions et la disparition à terme du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

Le statut général garant à la fois de la protection des fonctionnaires et de la neutralité de la Fonction Publique laïque et républicaine serait devenu lui aussi un frein à l'émergence d'un État plate-forme au service des seuls « premiers de cordée ».

La publication du rapport du Comité Action Publique 2022 n'en finit plus d'être repoussée et les récentes mobilisations dans la Fonction Publique en général et à la DGFIP en particulier ne sont sans doute pas étrangères à ces attermoissements.

Le gouvernement pense ainsi éviter de nouvelles mobilisations en reculant jusqu'à une date la plus proche possible de l'été les annonces susceptibles d'être fortement contestées.

Ce retard permet en outre au gouvernement d'organiser des fuites stratégiques pour persuader l'opinion publique de la nécessité d'une Fonction Publique allégée, d'une réglementation simplifiée et du fait que des missions aujourd'hui exercées par des fonctionnaires pourraient sans problème être confiées au secteur privé.

Il s'agit avant tout d'ouvrir au marché des pans entiers du service public au mépris de l'intérêt général et dans le seul but de continuer à supprimer des emplois statutaires.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les fonctionnaires pourraient se trouver demain privés des moyens de faire valoir leurs droits et d'être défendus a priori. Ainsi les commissions administratives paritaires seraient transformées en simples instances de recours, l'administration procédant seule et sans contrôle aux actes de gestion concernant la carrière et la mobilité des agents.

Si l'on en croit le courrier adressé par le Ministre de l'Action et des Comptes publics aux cadres supérieurs de son Ministère, les pistes évoquées en mars dernier par le Directeur Général des Finances Publiques semblent être toujours d'actualité.

De nombreuses missions de la DGFIP tant dans la sphère gestion publique que dans la sphère fiscale pourraient être impactées. De plus, la mise en œuvre du PAS (Prélèvement à la source) et la suppression programmée de la taxe d'habitation auront inévitablement des conséquences dévastatrices sur les SIP (Service d'Impôt des Particuliers).

En outre, la question d'un réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales qui semblait abandonnée à ce stade, revient à l'ordre du jour.

Aussi, le Conseil Syndical **F.O.-DGFIP** appelle les personnels à se préparer à la riposte pour exiger la pérennité de toutes nos missions menacées par Cap 2022 et le maintien du statut général et des statuts particuliers.

Le Conseil Syndical réaffirme que le syndicalisme libre et indépendant de **F.O.-DGFIP**, fort de ses différences se positionne uniquement dans l'intérêt des personnels en fonction du contenu des projets et non de qui les porte. C'est pourquoi, il invite les agents des Finances Publiques à rejoindre le syndicat **F.O.-DGFIP** et à lui accorder ou renouveler leur confiance lors des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre prochain.

Pour nous le plus important, c'est forcément vous.

Paris, le 7 juin 2018